



# COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 26 Janvier 2017

La Poste

## Négociations à La Poste : Que cache la Direction ?

Alors que de premières avancées répondant aux demandes de la CGT semblaient enfin voir le jour après 4 séances de négociations la direction de La Poste vient de décider unilatéralement de mettre fin aux négociations.

### **La CGT ne peut que condamner cette décision.**

En effet rien ne permet aujourd'hui de dire que les termes de l'accord soumis à la signature des Organisations syndicales va améliorer les conditions de travail des facteurs et de leurs encadrants.

Tout au plus, le sujet des normes et cadences est renvoyé dans une discussion ultérieure qui serait réservée aux seuls signataires.  
Inacceptable !

### **Au blocage de la direction s'ajoute maintenant la déloyauté**

En effet le conseil d'administration qui s'est réuni le 25 janvier 2017, soit le lendemain de la fin annoncée des négociations, vient de se prononcer pour une réorganisation d'ampleur qui va impacter tous les métiers du courrier et par exemple remettre en cause

la notion de quartier telle qu'on la connaît aujourd'hui alors que l'inverse est écrit dans le projet d'accord.

Faut-il avoir des choses à cacher pour oser engager une négociation sur un sujet sans au préalable informer les organisations syndicales de l'imminence d'un projet de réorganisation qui impacte précisément les conditions de travail des facteurs.

**A ce stade la CGT considère que la direction doit s'expliquer sur la réalité de ses intentions.**

**La CGT réaffirme par ailleurs son exigence d'ouverture de négociations pour l'amélioration des conditions de travail de tous les postiers.**

Elle appelle les postiers à se mobiliser pour gagner partout une réelle amélioration de leurs conditions de travail, exiger les emplois stables et qualifiés nécessaires et la reconnaissance de leur travail par l'augmentation des salaires.